Compte-rendu de la CAPD du 24 février 2009

Le SNUipp-FSU a lu une déclaration liminiare (que vous pouvez également télécharger)

Liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et + :
L'administration a reçu 110 dossiers : 24 ayant effectué un intérim, 36 gardant le bénéfice de leur inscription sur la liste d'aptitude, 5 ayant été directeur dans le passé, 45 soumis à l'entretien (avec leur IEN puis par une commission).
L'IA a reproché aux délégués du personnel de prévenir les collègues ayant un avis défavorable. Le SNUipp a rappelé que le rôle des délégués du personnel étant de s'informer directement auprès des collègues afin de pouvoir les défendre. Le SNUipp continuera d'agir dans ce sens (liste d'aptitude des directeurs, départs en stage CAPA-SH, congé formation, ...).

Recrutement des candidats au stage de préparation de directeurs d'établissement spécialisés :
La procédure de recrutement ayant changé, l'administration ne peut pas nous donner le nombre de places disponibles au niveau national pour cette formation. Elle va proposer 2 candidatures, qui seront examinées par une commission nationale suite à un entretien. Selon l'administration, au vu du nombre de places disponibles dans le Gard sur ce type de poste, il y a de fortes chances que ces candidatures soient retenues.

Mouvement interdépartemental (permutations informatisées) :
L'administration a reçu 126 demandes, validées par l'IA.

QUESTIONS DIVERSES du SNUipp-FSU :

1) Temps partiels à 80% :

19 demandes à temps partiel sur autorisation
L'IA, sous couvert de l'intérêt du service, a refusé 18 demandes. Le SNUipp-FSU a fait remarquer qu'il était malhonnête de proposer dans une circulaire cette possibilité d'aménagement du temps de travail, sachant qu'elle sera systématiquement refusée. Ces personnels ont été convoqués par leur IEN, « nouvelle procédure » d'après l'IA depuis cette année. Un courrier leur a été adressé pour leur demander de choisir une autre quotité de travail.

Les personnes travaillant à 80% effectueront les ½ journées supplémentaires dans leur école, dans le cadre du projet d'école, ou de projets particuliers. Les IEN gèreront la mise en place de ces ½ journées supplémentaires.

2) Postes vacants :

Actuellement, le Gard compte 19 postes vacants. 10 « listes complémentaires » ont été recrutées en janvier. Le SNUipp-FSU a demandé des recrutements supplémentaires.

3) Remplacements :

L'IA indique qu'au premier trimestre, on comptait entre 40 et 50 journées d'absence non remplacées par semaine.
En janvier, l'IA indique que la moyenne concernant les non-remplacements était de 200 enseignants non-remplacés par jour.

4) Examen du projet de circulaire pour le mouvement 2009 :

Le SNUipp-FSU (et les autres syndicats) demande la tenue d'une CAPD sur ce sujet, et non un simple groupe de travail (ce que nous propose l'IA). Les CAPD sont pour nous le lieu où doivent se décider les règles départementales qui régissent notre carrière.
Durant toute la CAPD, sur ces questions du mouvement 2009, l'IA a renvoyé ces questions à la réunion de concertation du jeudi 26 février.

5) Non recrutement de stagiaires pour les formations CAPA-SH option E et G :

De sa propre initiative, l'IA a décidé de n'envoyer personne en formation dans les options E et G, « n'étant pas en mesure de lire l'avenir pour ces candidats », tant pour leur formation, que pour leur devenir professionnel.
Notre IA a ainsi anticipé une mesure ministérielle qui n'existe pas !

6) Recrutement des stagiaires en formation CAPA-SH :

Lors du dernier groupe de travail, l'IA nous a présenté sa nouvelle procédure de recrutement : entretien avec l'IEN, puis avec une commission qui classera les candidats.
Le SNUipp-FSU dénonce cette démarche qui manque de transparence et d'équité.
L'IA nous explique que c'est pour avoir de « meilleurs candidats » à l'examen, et donc de meilleurs résultats.
Un vote a été demandé sur cette modification du recrutement des stagiaires : tous les délégués du personnel ont voté contre, l'administration (donc tous les IEN) pour.

7) Remontée des évaluations CM2 :

Sur instruction ministérielle, l'IA refuse de répondre à cette question.
Il précise que le logiciel utilisé a reçu l'autorisation de la CNIL.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU :

Corinne PLACE, Georges MICHEL, Sylvie BAILLEUL,
Laure PERRIER, Philippe VIANNAY